

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté

**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs
d'études du ministère chargé de l'agriculture**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1997 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

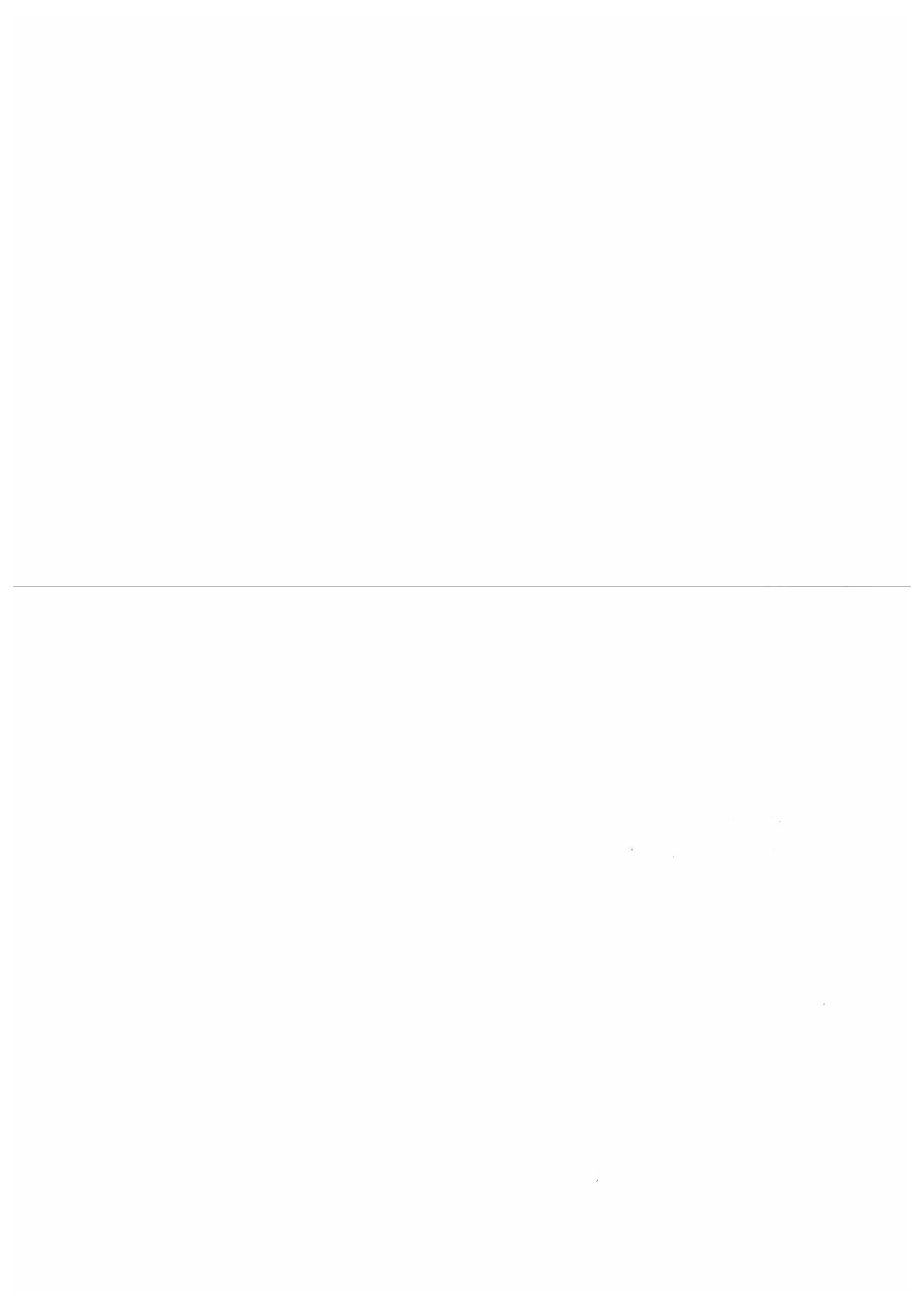
A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, président ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Sébastien Brousse, chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Isabelle Tilly-Becker, directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Suppléants

- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Yannick Chêne, adjoint au chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.



B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Ingénieurs d'études hors classe

- Madame Sylvie Perrin (CFDT) ;
- Madame Elisabeth Reperant (FO).

Ingénieurs d'études de classe normale

- Madame Sabine Petit (CFDT) ;
- Madame Marie-Pierre Monteil (FSU – CGT).

Suppléants

Ingénieurs d'études hors classe

- Madame Isabelle Audebert (CFDT) ;
- Monsieur Franck Insignarès (FO).

Ingénieurs d'études de classe normale

- Monsieur Guillaume Gillet (CFDT) ;
- Monsieur Pablo Granda (FSU – CGT).

Article 2

L'arrêté du 24 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **30 OCT. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération


Emmanuel BOUYER

1000